MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

5ème année n° 37

Première et Deuxième Editions n° II
Troisième Edition n° 8
Quatrième Edition n° 9

I5 Juillet I957

A V E R T I S S E M E N T

TORDEUSE ORIENTALE

Commencer les traitements des pêches, poires et pommes dont la récolte normale est prévue après le I5 août.

I N F O R M A T I O N S

MOUCHE des FRUITS

Des fruits véreux ont été observés au cours des contrôles. L'activité de l'insecte pouvant se manifester durant les semaines à venir, les arboriculteurs doivent surveiller leurs plantations (abricots tardifs, pêches , ultérieurement poires) et éventuellement les protéger par des pulvérisations de D.D.T., Diazinon, Malathion, Metoxychlor, Parathion, et à moins de 2 semaines de la récolte; Lindane, Métoxychlor. Sur pêcher, utiliser de préférence les émulsions.

Ces traitements seront d'ailleurs efficaces contre la Tordeuse orientale.

Eventuellement, les traitements doivent être réalisés dès réception de cet avis sur les arbres dont les fruits seront cueillis entre le 25 et le 30 juillet.

PSYLLES et TIGRES

Ces parasites sont observés sur certaines plantations; nous conseillons de les combattre par une pulvérisation de parathion ou de diazinon.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: TROUILLON. Auto. du 6/3/56.